

Délibération CA-20251127-5

Vanves, le 27 novembre 2025

**Conseil d'administration du Cnous du 27 novembre 2025**

**Délibération relative au plan d'action pour la mise en œuvre du contrôle interne comptable et budgétaire du Cnous en 2025-2026**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le plan d'action pour la mise en œuvre du contrôle interne comptable et budgétaire du Cnous en 2025-2026 tel que présenté en séance le 27 novembre 2025.

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation;*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires;*

*Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;*

*Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes;*

*Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019;*

*Vu le plan d'action, associé à la cartographie des risques du Cnous pour la mise en œuvre du contrôle interne comptable et budgétaire du Cnous en 2025-2026, présenté en conseil d'administration.*

**Article unique**

Le conseil d'administration approuve le plan d'action pour la mise en œuvre du contrôle interne comptable et budgétaire du Cnous en 2025-2026.

- Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;

- Proposition de décision soumise au conseil d'administration :

Approbation du plan d'action pour la mise en œuvre du contrôle interne comptable et budgétaire du Cnous en 2025-2026 tel que présenté en séance.

---

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration

---

Nombre de membres constituant le conseil : 28

Quorum : 9

Membres présents : 15

Procurations : 13

Membres participant à la délibération : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 28

**La présidente  
Bénédicte Durand**